

Consignes relatives à la recherche de stage.

1 Préambule

Le stage en entreprise est obligatoire. Sans stage, pas de diplôme. Coefficient de la note de stage : 10 (sur un total de 60). **Dates** : du 11 Avril au 25 août (entre 14 et 17 semaines).

2 Comment trouver un stage ?

Toutes les démarches sont à faire par les étudiants. Nous fournissons une liste d'entreprises qui ont accueilli des stagiaires depuis 2002.

Nous envoyons aussi des offres par mail.

Vous avez évidemment la possibilité d'effectuer un stage dans une entreprise ne figurant pas sur les listes fournies.

Les entretiens en entreprise sont à faire en-dehors des heures de cours. En cas d'impossibilité, prévenir le responsable de la formation.

3 Quel type de stage ?

Le stage permet d'acquérir les compétences pratiques dans le domaine de l'administration, de la maintenance et de la sécurité des réseaux de différents types.

L'administrateur réseau doit être capable de définir, déployer et administrer les équipements d'un réseau local et/ou étendu et les services associés, assurer la sécurité des données, des machines, des équipements réseaux et des moyens de communications. De plus, il doit faire évoluer l'infrastructure informatique en fonction de l'évaluation des besoins et de l'évolution des moyens technologiques. Pour cela, il doit connaître, installer, maintenir et faire évoluer les logiciels et les applications distribuées, maintenir des réseaux en faisant appel quand cela est nécessaire au spécialiste d'un équipement donné.

Voici une liste non exhaustive des différents points abordés dans les stages d'administration réseau les cinq dernières années :

- Étude et mise en place de solutions de déploiement et de migration de parcs informatiques
- Configuration et migration de serveurs (Windows , Unix) physiques ou virtualisés
- Étude et mise en œuvre des solutions de sécurité réseau (antivirus, sauvegarde, firewall, etc.)
- Étude et mise en place de réseaux Wifi
- Refonte d'une infrastructure réseau
- Intégration de nouveaux outils d'administration et de sécurité

Il est toujours mieux d'avoir un encadrant **informaticien** qui suit de près le travail. Vous serez mieux encadré et vous apprendrez beaucoup plus de choses.

Le stage doit obligatoirement être effectué en entreprise, le télé-travail est interdit.

3.1 Rémunération

Les stages effectués en France doivent être rémunérés (plus de deux mois). Il s'agit d'une gratification exonérée de charges, au moins égale à 12,5% du PSS : environ 435 euros mensuel. Les administrations et associations sont concernés par cette loi, mais pas les pays étrangers !

4 Étapes de recherche de stage

Il est important que vous commenciez à chercher un stage dès maintenant : il y a des démarches administratives à faire, qui peuvent prendre du temps ! Afin que vous trouviez un stage **adapté** à la formation, vous êtes encadrés tout au long de la recherche de stage.

4.1 Acceptation du stage

Une fois que vous pensez avoir trouvé un stage adapté, vous devez le faire valider par M. Frauensohn (B312). Le but n'est pas de vous imposer tel ou tel sujet, mais de s'assurer que le stage qu'on vous propose est au niveau de la formation ; ce qui vous évite d'obtenir une mauvaise note de stage à cause d'un sujet trop faible.

L'acceptation se fait en deux étapes :

Première étape : validation du sujet par M. Frauensohn. Pour ce faire, vous devez remplir la « Fiche descriptive de stage ». Sur ce document figurent le sujet écrit (1/2 page), suffisamment précis (tâche à informatiser, système d'exploitation, logiciels utilisés, cadre du travail, etc.), et toutes les données nécessaires à l'établissement de la convention de stage.

Cette fiche est donc à faire remplir très soigneusement.

Deuxième étape :

Après la validation, se rendre sur l'ENT de l'Université de Lorraine, et créer la convention de stage en saisissant toutes les données demandées. Imprimer la convention en 3 exemplaires, la signer et l'apporter au secrétariat du département informatique à Mme Mireille LEMAL. Apporter en même temps l'attestation de garantie « Responsabilité Civile » de votre assurance. Lorsque cette convention (en 3 exemplaires) aura été signée par M Frauensohn elle vous sera rendue et vous l'enverrez à l'employeur qui devra retourner les trois exemplaires signés à l'IUT (à l'attention de Mme Lemal). Le directeur de l'IUT signera en dernier et Mme Lemal renvoie un exemplaire à l'entreprise.

4.2 Règles de politesse élémentaires

Éviter de changer d'avis : un « oui » à une entreprise doit être définitif. Pensez que vous représentez en quelque sorte l'I.U.T. ! **Une seule validation de stage et une seule convention seront établies.**

5 Stages à l'étranger

Il est tout à fait possible d'effectuer le stage à l'étranger. Pour l'U.E. et la Géorgie (USA), il est possible d'obtenir une bourse (qui arrive souvent tard) de la Région Lorraine.